

« Congrès AFSP Aix 2015 »

ST GRePo/ Au-delà du mandat : pour une approche globale de la représentation politique

Fred Jérémie MEDOU NGOA
Université de Douala
medjermi@yahoo.fr

Quand le corps présidentiel représente : analyse de la garantie symbolique de l'ordre politique et de la nation

Résumé :

Cette étude montre que le corps présidentiel représente. Une double articulation est retenue pour en rendre compte. D'une part, il apparaît que la protection de l'ordre politique et de la nation est tributaire de la garantie sécuritaire du corps présidentiel. Et ladite protection est une condition fondamentale de la régularité de la représentation politique. En témoignent dans le cas d'espèce et à titre d'illustration les cas américain, rwandais et ivoirien. Par ailleurs, il y a ou il y aurait une fragilité notable de ladite représentation par celle du corps présidentiel, d'un point de vue clinique. D'autre part, la lecture de la représentation se fait à l'aune de la mise en scène du corps présidentiel, et en exergue de son abri officiel. Dès lors, sont convoquées, la question de l'entretien de la mémoire collective, celle de la mise en scène du corps présidentiel et de la construction de son image. De plus, l'articulation entre corps et palais présidentiel permet de donner sens à ce que le "palais de l'Unité" veut dire, du point de vue de la représentation politique, en prenant notamment le Cameroun comme emblème des sociétés plurielles et plurales.

Mots clés : Corps présidentiel, représentation politique, ordre politique, nation, sécurité.

When the presidential body represents: an analysis of the symbolic guarantee of political order and the nation

Abstract :

This study shows that the presidential body represents. A double articulation is adopted to analyse this assertion. On the one hand, it is apparent that the protection of the political order and the nation is dependent on the security guarantee of the presidential body. This protection is a fundamental requirement for due political representation. Evidence of such a situation and as an illustration is the case of America, Rwanda and Ivory Coast. Furthermore, there is or there would be a significant fragility of this representation by that of the presidential body from a clinical point of view. On the other hand, an analysis of representation is done in terms of the dramatization of the presidential body and with emphasis on his official residence. Thus, the issue of managing the collective memory and that of the dramatization of the presidential body and the construction of his image. In addition, the relationship between the body and the presidential palace makes it possible to give

meaning to the term “Unity Palace” from the point of view of political representation, with Cameroon as a symbol of a composite and plural societies.

Keywords: Presidential body, political representation, political order, nation, security.

Introduction

Le pouvoir s’adresse aux corps et aux objets (Warnier, 2009). Il est figuré dans une personne (Mappa, 1998 : 166). Ceci focalise l’ élu en tant qu’incarnation du corps politique (Abélès, 1990 : 145). Dans cet ordre d’idées, Ernst Kantorowicz (1989 : 25-24) pense que « le corps naturel et le corps politique ne sont pas distincts mais unis, et comme un seul corps » (...). “Le corps naturel et le corps politique sont amalgamés en un seul”¹. C’est qu’en effet, le corps est le réceptacle privilégié de la volonté du pouvoir (Foucault cité par Sémelin, 2005 : 20). A partir de ces postulats, il devient assez difficile de parler d’intégration nationale, de garantie de l’ordre politique et public de façon absolue ou de représentation politique sereine en cas d’insécurité, ou de mise en insécurité du corps du président de la République, pris indistinctement en tant que figure éminente de la représentation politique. Comme le relève en outre Ernst Kantorowicz (1989 : 25) : “en dépit de l’unicité dogmatique des deux corps, une séparation entre les deux est possible”. L’on peut dès lors avancer que le corps naturel du président de la République, pris indistinctement, peut être envisagé en tant qu’élément central d’intégration de l’ordre politique, et donc d’intégration nationale à quelques proportions que ce soient.

En effet, le président de la République incarne au plus haut niveau, pour paraphraser Marc Abélès (1990 : 118, voir aussi Kantorowicz, 1989 : 27), la représentation politique. Ainsi, pour Peter Berger et Thomas Luckmann (1996 : 107), « certains rôles n’ont pas d’autres fonctions que cette représentation symbolique de l’ordre institutionnel en tant que totalité intégrée ». De ce fait, “la métaphore corporelle est notamment de large emploi dans les langages traitant de la société, de son ordre et de son pouvoir (...). L’analogie permet, à la fois, de proposer une “description” de la société en termes d’organes et de fonctions. Et de définir le rapport du prince à l’ensemble de ses *sujets*. Platon, dans la République (liv. II), comparaît déjà le corps politique au corps humain... Cette analogie exprime, selon le traitement qui lui est donné, une option politique : soit une version “absolutiste” (la tête commande et les autres organes sont soumis), soit une interprétation “libérale” (tous les organes sont destinés à coopérer) (voir Balandier, 1985 : 322)². Ici, la métaphore croise la réalité (Abélès, 1990 : 156).

Dans cet ordre d’idées, il importe de se poser les questions de savoir, de quelle manière, et par le biais de quels éléments le corps présidentiel représente ou peut-il représenter ? Qu’est-ce qui fait la particularité de la garantie symbolique de l’ordre

¹ Traitant notamment de l’œuvre d’Ernst Kantorowicz, Loïc Blondiaux, 1989, p. 84, fait bien de rappeler qu’«... à l’image du Christ, le roi est perçu comme une personne géminée, homme par nature et Dieu par la grâce. Ce modèle primitif de royauté liturgique va s’effacer très vite pour laisser place à une royauté centrée sur le droit et sur la justice. Un fait décisif concourt à cette évolution : la substitution, aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, de la jurisprudence à la théologie comme source principale d’inspiration des doctrines du pouvoir politique. Instruits du droit romain renaissant, les juristes vont procéder au détournement des concepts théologiques au profit de l’empereur puis des Etats territoriaux séculiers ».

² In Madeleine Grawitz et Jean Leca, 1985.

politique et de la nation sous le prisme du corps du représentant suprême ? Deux articulations sont privilégiées dans ce travail. D'une part, la protection de la nation par celle du corps présidentiel, d'autre part la représentation politique par la mise en scène du corps présidentiel et en exergue de son abri officiel.

1- La protection de la nation par celle du corps présidentiel

Il n'existe pas de pays où la sécurité présidentielle n'est pas une condition pertinente, sinon indispensable de la régularité de la représentation politique. Ainsi, la protection de la nation tient grand compte de celle du corps présidentiel. Toutefois, l'on ne saurait minorer le fait selon lequel la fragilité de la représentation politique peut être rendue possible par la fragilité des dispositifs, et des mécanismes sécuritaires, voire par celle du corps présidentiel lui-même.

1-1- Sécurité présidentielle comme condition de la régularité de la représentation

L'intégration de l'ordre politique qui implique celle de ses éléments sociologiques suppose que le pouvoir présidentiel "républicain", au sens de "chose publique", soit soumis à la protection la plus éminente, quoique non absolue. Elle suppose en outre qu'il soit néanmoins sujet aux vellétés des acteurs du champ politique, envisagé notamment comme champ de luttes et de forces. Ceci n'empêche nullement que la quête du fauteuil présidentiel soit entreprise par des acteurs aux pensées rationnelles ou stratégiques, bien que non constitutionnelles et démocratiques au travers des alliances opérées inexorablement entre membres de groupes sociologiques, ethniques ou politiques particuliers. Les coups d'Etat qui ont réussi ici et là révèlent que la régularité de la représentation politique rentre en situation de dysfonction, dès lors que le corps du président de la République est mis en insécurité, de façon partielle ou définitive. Envisageant la question au sujet du souverain, Georges Balandier pouvait alors écrire auparavant que :

« Son corps physique exprime l'efficacité des pouvoirs dont il est l'unique détenteur ; déforcé, il recèle une menace de déforçement général qu'il faut conjurer, et au point extrême, sa mort – risque majeur pour la collectivité et le monde auquel celle-ci est liée – doit être escamotée, symboliquement vaincue » (Balandier, 1985 : 33)³.

De nombreuses illustrations peuvent être évoquées, pour rendre compte de ce qui précède. Mais retenons à titre d'exemple le fait selon lequel le 22 novembre 1963, le mandat du président américain John Fitzgerald Kennedy en exercice est tragiquement interrompu par son assassinat, à Dallas. Le 6 avril 1994, le président rwandais Habyarimana est tué en compagnie du président burundais Cyprien

³ C'est la raison pour laquelle, comme l'ajoute cet auteur, mais à présent au sujet du roi, la royauté ne meurt pas. Le détour anthropologique ne conduit pas à cette seule constatation. Il est riche d'enseignement, même limité à un seul ensemble de civilisations, en l'occurrence celles de l'Afrique de la tradition. L'analogie corporelle s'y retrouve. Au Cameroun, dans les chefferies bamiléké, un conseil de notables prééminent détient une fonction principale : il est le dépositaire de la coutume, il fait les chefs. Composé de neuf membres, il renvoie à un double registre, celui du corps dont il figure les neuf orifices et celui des conditions du bon fonctionnement social, par un jeu de correspondances : les deux narines (pouvoir), les deux orbites des yeux (sécurité), la bouche (communication), l'orifice du sexe (fécondité) et l'orifice anal (service) (Voir Balandier, 1985, p. 33).

Ntavyamira, hutu comme lui, lors de l'attaque de son avion. Cet assassinat va déclencher une vague de massacres à l'encontre des Tutsi ainsi que des Hutu modérés (entre 500 000 et un million de morts), qualifiée par l'Organisation des Nations unies (ONU) de génocide. En 2012, le président Mbagbo se retranche dans son bunker avant d'être délogé lors de l'attaque des forces pro Alassane Ouattara. Des exemples de ce type ne manquent pas.

Notons, pour ceux sélectionnés ici que l'on a affaire à trois cas parmi bien d'autres qui ont la particularité de donner à retenir que, aussi bien dans l'espace en avion, en cortège par voiture, que dans un bunker, les systèmes de sécurité justifient leur bien fondé par la sacralisation sécuritaire du corps du président de la République en tant que catégorie essentielle qui permet que soit assurée la régularité de la représentation politique. Toutefois ils peuvent aussi être défiés ou se révéler inefficaces, ce qui n'est par conséquent pas sans affaiblir le travail présidentiel, à quelques proportions que ce soient.

Bien plus, et sous une autre mesure, étant donné que la fête abolit bien une distance sociale (Bourdon, 1992 : 200), il apparaît que la présence présidentielle au boulevard du 20 mai lors de la fête de l'unité nationale au Cameroun n'est point un moment de mise en sécurité absolue de son corps, en dépit du dispositif sécuritaire mobilisé, et dont une grande partie échappe partiellement aux yeux des citoyens en fête. C'est qu'en effet, ladite fête comme d'autres, n'est pas qu'un moment de production exclusive du sentiment national tel qu'on le fête. Si cette dialectique participe à légitimer le pouvoir suprême aux yeux de tous, elle n'est aussi pas sans assurer en ces lieux, autant que faire se peut, la garantie maximale de l'ordre public. De façon incidente, l'hypothèse de la menace ou de l'atteinte à l'intégrité de la vie présidentielle se convertit ou devient synonyme de menace ou de forclusion de l'intégration de l'ordre public, et donc de l'exercice assurée et sereine de la représentation politique.

Le dispositif sécuritaire qui entoure le président de la République, dans sa résidence ou au moindre déplacement⁴ ne s'efface donc point devant des prestations enthousiastes de populations amassées le long de quelques rues. Au contraire, il s'y produit un éveil du sentiment patriotique, nationaliste ou citoyen, du moins de la part d'une bonne partie des membres de la société. Pour garantir autant que faire se peut une représentation politique régulière, la mise en sécurité du corps présidentiel conditionne donc de façon décisive l'intégration de l'ordre ou du corps politique. Mais il arrive ou peut arriver aussi que celui-ci soit même utilisé pour des usages fondamentalement tragiques. Ce qui est de nature à créer du trouble dans les consciences des uns, et à ouvrir des fenêtres d'opportunités politiques pour d'autres, même en termes d'expectatives, qui peuvent aussi s'avérer quelquefois illusoire.

En tenant compte de ce qui précède, l'on se rappelle que l'annonce en juin 2004, en tant que fait social, au Cameroun de la rumeur faisant état de la « mort du président de la République », souhaitée sans aucun doute par ses opposants, et son caractère non avéré enchantant les autres, a créé un sentiment d'attachement à sa personne, par quelques Camerounais de plus. Ce qui parfois peut être considéré

⁴ On peut lire à ce sujet, pour le cas français en l'occurrence, « Nicolas Sarkozy, le plus protégé des ex-présidents » : <http://elections.lefigaro.fr/presidentielle-2012/2012/06/12/01039-20120612ARTFIG00492-nicolas-sarkozy-le-plus-protége-des-ex-presidents.php> (consulté le 22 janvier 2015).

comme une technique peu ordinaire ou peu courante de sondage, subtile ou fortuit, de l'opinion publique, voire de construction médiante de sa légitimation par l'exploitation du drame.

L'attitude des citoyens évoquée tantôt se justifie en tenant compte de la fin de la dualité corporelle du roi d'Ernst Kantorowitz, c'est-à-dire de la séparation définitive entre les corps naturel et le corps politique, qui sont envisagés selon l'auteur précédent comme amalgamés en un seul, celui du roi. Et en envisageant l'hypothèse de la cessation de vie dans le sens d'Alfred Adler (1982), c'est-à-dire dans le sens où « la mort serait le masque du roi », l'on comprend qu'elle est suspensive de l'activité de représentation politique non pas forcément sur un plan proprement symbolique mais fonctionnel. C'est dans cet ordre d'idées que pour éviter la survenue d'un tel cas de figure, la sécurité du corps présidentiel dépasse et se doit de dépasser l'usage des ressources essentiellement naturelles, ou considérées comme telles. Ainsi, l'une des parties du corps du souverain qui est surnaturelle, immortelle, entièrement dépourvue de faiblesse doit avoir l'ascendance, sinon doit effacer l'autre (Blondiaux, 1989 : 84). C'est pourquoi, selon Georges Balandier (1985 : 33), ...il devient responsable du cours de la nature comme du bon état de la société ; en conséquence, chacune de ses actions doit être réglée afin d'empêcher toute perturbation génératrice de désordre.

A titre d'illustration on peut aussi se rappeler que pendant de nombreuses années, le colonel Avi Sivan⁵, retraité de l'armée israélienne et ancien attaché de défense à l'ambassade d'Israël à Yaoundé, a assuré la formation et le commandement de la Garde présidentielle (GP), qui bénéficie d'un traitement privilégié par rapport aux forces de sécurité ordinaires. Par conséquent, le déploiement de la GP autour du président est toujours impressionnant. Dès lors, quand le Président Paul Biya « sort », ce qui signifie en général qu'il se rend en l'occurrence à l'aéroport, ses hommes en armes sont postés tous les cinquante mètres, sur les immeubles et le bord des routes. Il en est de même tout le long de l'itinéraire qu'emprunte à toute allure le long cortège présidentiel constitué de voitures noires aux vitres fumées et de motos (Pigeaud, 2011 : 66). Si ce type de scénario sécuritaire peut s'observer dans le cas d'espèce, il en est de même dans la plupart des Etats du monde, à quelques différences près pour les mêmes objectifs tout aussi sécuritaires. D'un point de vue historique, ou plus lointain, l'on peut également rappeler qu'au Cameroun :

« La Garde républicaine, aujourd'hui dissoute, était un corps tout à fait à part, doté d'équipements modernes, d'armes variées et sophistiquées qui devaient lui permettre de remplir ses missions avec la plus grande efficacité. Elle était responsable de la protection rapprochée du chef de l'Etat et de la sécurité du palais présidentiel. Elle avait donc été de ce fait, surarmée (...). Les éléments de la Garde républicaine bénéficiaient au sein des Forces armées de privilèges exclusifs : solde meilleure, logement, transport, ration, habillement, primes diverses, avancements plus rapides, etc. Au moment où il quittait le pouvoir, et en récompense de leurs fidèles et loyaux services, dit-on, Ahmadou Ahidjo fit distribuer aux éléments de la Garde républicaine trois milliards de F CFA... » (Voir Bandolo, 1986 : 387).

Une telle attention toute particulière pourrait, dans une large mesure, se justifier par le fait que la fragilité de la représentation politique peut s'objectiver au

⁵ Décédé en novembre 2010 dans un accident d'hélicoptère de l'armée survenu entre Douala et Yaoundé.

travers de la manipulation non sécurisante, voire non rassurante des dispositifs sécuritaires chargés de garantir l'intégrité du corps du président de la République. L'hypothèse de la fragilité de la représentation par celle des dispositifs sécuritaires, et donc du corps présidentiel se justifie ici au travers du fait qu'elle souligne le caractère non absolument fiable des moyens et mécanismes chargés de sécuriser le corps du représentant le plus en vue de l'ordre politique. Et ce qui est dit des moyens et autres mécanismes peut l'être aussi des individus assurant la garde rapprochée du Président. L'hypothèse de la mise en insécurité du corps présidentiel qui est tantôt latente, tantôt manifeste dans les ordres politiques a fait dire à Ahmadou Ahidjo (Voir Bandolo, 1986), alors premier président de la République du Cameroun, que personne n'est plus gardé et en insécurité qu'un président de la République, malgré tout le dispositif sécuritaire qui l'entoure. C'est dire que ce qui fait permanemment sa sécurité est potentiellement aussi ce qui fait son insécurité.

L'exemple du coup d'Etat manqué du 6 avril 1984 au Cameroun a révélé, et même confirmé la fragilité de la représentation politique, par celle des dispositifs et même des mécanismes sécuritaires chargés d'assurer la protection du corps présidentiel. En retour, il est évident que le pays n'était pas assez paisible du point de vue de l'ordre public. Et c'est aussi parce que le corps présidentiel est resté indemne qu'il y a eu une continuité politique profitable au régner de l'heure. Pour minimiser dès lors la fragilité de la représentation politique en maximisant les dispositifs et mécanismes sécuritaires de protection du corps présidentiel, il s'observe un quadrillage sécuritaire contrasté selon qu'on est à Yaoundé, lieu qui abrite le représentant suprême, ou qu'on en est éloigné. Ainsi :

« La couverture sécuritaire en termes d'infrastructures, d'équipement et de personnel diffère selon que l'on est dans la capitale politique ou dans les autres villes. La fourniture sécuritaire allouée à la ville de Yaoundé est nettement plus considérable que celle des autres villes. Car Yaoundé représente toute l'importance stratégique du fait qu'il s'agit de la capitale politique. Ce qui signifie qu'il est le siège des institutions. Il abrite également toutes les représentations diplomatiques et les élites internes nationales et expatriées. De ce fait, il nécessite un contrôle accru au détriment des autres villes. Toutefois, ces prestations sécuritaires ne s'appliquent pas à toute la ville. La carte sécuritaire de la ville de Yaoundé montre ainsi des îlots de sécurité tels que Bastos, le quartier Golf où résident les « nouveaux riches » et une partie de l'establishment, Etoudi (tout le périmètre de la présidence de la République), etc. » (Belomo, 2007 : 434).

Envisageons à présent comment et pourquoi la représentation politique peut souffrir dans son fonctionnement en dépit des mécanismes sécuritaires externes, c'est-à-dire propres à l'homme, et du fait de la mise en crise de ceux qui pourraient être considérés comme internes d'un point de vue clinique notamment.

1-2- La fragilité de la représentation politique inhérente au corps présidentiel en prise à la pathologie

Le corps, quel que soit le sens que l'on donne à ce terme polysémique, est au cœur de l'activité politique (Matonti, 2013 : 129). Ainsi, pour que le corps du représentant suprême représente, ou assure de façon valable, efficace ou pertinente la garantie de l'ordre politique et de la nation, les sociétés politiques d'ici et d'ailleurs le

veulent surtout en état d'exercer, d'un point de vue physique et cognitif, le pouvoir. Ce qui est en jeu ici c'est son éligibilité ou non à la candidature de la vacance, volontairement ou non. Autrement dit, le corps présidentiel se doit, et gagne à être visiblement en santé, à défaut de l'être surtout réellement. Ceci se justifie par le fait que le travail de représentation suprême est l'un des plus exigeants et des plus prenants qui soient. En revanche, comme le note Loïc Blondiaux (1989 : 84), l'une des parties du corps du souverain est (...) naturelle, mortelle, soumis aux infirmités, aux tares de l'enfance et de la vieillesse.

L'état pathologique, latent ou manifeste du corps d'un président de la République, quel qu'il soit, pose donc en clair la question de son état de santé, qui peut être envisagée de façon variable. Il s'agit en effet d'un problème auquel tous les Etats peuvent faire face. Et la qualité de la santé physique d'un dirigeant pose ou est à même de poser les mêmes problèmes de guidance politique, indépendamment des sociétés politiques considérées. Pour ce faire, Joseph Tonda (2009 : 128) écrit ce qui suit :

« Certes, ce n'est pas seulement en Afrique que le pouvoir s'identifie à la vie et à la santé, et que la maladie, supposée ou diagnostiquée du corps du pouvoir, produit des tensions, révèle des contradictions, provoque des crises ou alimente des fantasmes de mort (...). Le peuple, partout, manifeste dans les sociétés contemporaines une attention vigilante à la vie des corps qui le gouvernent. En Occident le souci du corps beau, du corps fort, jeune, sportif, dynamique, s'inscrit dans un imaginaire social de la réussite, de la compétition ».

Dans le contexte américain en l'occurrence:

« L'analyse diachronique le prouve : de Theodore Roosevelt (président de 1901 à 1909)⁶ à Barack Obama (2008), une grande majorité des occupants de la Maison Blanche cultivèrent des relations étroites avec le sport ou le monde du sport affichant en public leur pratique, défendant ses bienfaits pour la vitalité de la nation, ou l'utilisant à des fins de communication politique. À force de s'associer régulièrement au monde du sport, ils devinrent aux yeux du public des « présidents sportifs » (Marquis, 2014 : 1)⁷.

« La valorisation de l'activité physique et de la force physique qui est corrélative d'un rapport instrumental au corps font que la maladie est ressentie d'abord comme une entrave à l'activité physique et occasionne essentiellement un sentiment de "faiblesse" (...). La maladie c'est ce qui enlève sa force au malade, c'est-à-dire ce qui lui interdit de "vivre normalement" et de faire de son corps un usage (professionnel surtout) habituel et familial » (Boltanski, 1971 : 221).

Cette idée de sport permet autant au dirigeant qu'à son peuple de refouler celle de la pathologie, ou de l'absence – suffisante – de santé et a ici pour antonyme, l'idée de la vacance. Et à en croire Mbodj, cette dernière suppose en effet une interruption

⁶ Cette étude commence avec Theodore Roosevelt car il fut le premier président du XX^e siècle, il grandit dans les années 1870, époque où les sports se professionnalisèrent et se transformèrent en spectacle, et sa pratique du sport (judo, chasse, etc.) fit de lui l'inventeur de la figure du « président sportif ».

⁷ Dans le contexte camerounais, en dehors du sphinx, le Président Paul Biya s'est vu appelé « l'homme Lion ». Ce qui sur le plan politique signifierait qu'il incarne leurs propriétés.

résultant de ce que la personne physique exerçant une compétence donnée, n'est plus en mesure d'assumer matériellement les tâches qui lui ont été confiées par la légalité. Cette vacance ne s'attache donc pas au pouvoir qui perdure, mais à l'agent d'expression qui a perdu les aptitudes, physiques ou juridiques, qui faisaient de lui le dépositaire de la volonté du pouvoir (Mbodj, 1991 : 231). Or, le but d'un représentant, et donc d'un Président, dans le cas qui nous occupe ici, n'est pas la perte du pouvoir, mais sa maîtrise, et/ou son contrôle. Il s'établit donc un rapport implicite ou explicite entre corps – sain, valide – et pouvoir, ou son exercice, satisfaisante, sujet qui généralement intéresse à plus d'un titre l'opinion publique. Car ici l'état du corps présidentiel détermine son travail de représentation, tant pratique que symbolique.

En prenant le cas camerounais, parmi tant d'autres sur la question, et à titre d'illustration, il apparaît à l'alinéa 4 de l'article 6 de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 que la vacance de Présidence de la République est rendue possible pour cause de décès, de démission ou d'empêchement définitif constaté par le Conseil constitutionnel. La fragilité de la représentation politique est donc éminemment liée à celle du corps présidentiel, c'est le cas ici et ailleurs en l'occurrence :

« ...d'une maladie grave du chef de l'Etat frappé par exemple de paralysie physique ou mentale telle que sa présence physique occulte en réalité un vide à la tête de l'Etat. De manière générale, l'empêchement physique est rarement déclaré dans la mesure où l'observation du fonctionnement des régimes montre souvent la présence au pouvoir de chefs d'Etat gravement malades⁸. Dans les régimes africains, cette situation s'explique par le fait qu'un chef d'Etat, redevenu simple citoyen à l'intérieur de son Etat, est rare. La sécurisation des avantages tirés de l'exercice du pouvoir passant par son emprise définitive sur les rênes du pouvoir, la tendance générale est alors de voir le chef s'accrocher au pouvoir alors même que ses capacités physiques ne suivent plus. La perpétuation au pouvoir d'un chef malade plonge le régime dans une situation d'interrègne où s'expriment sans cesse des guerres successorales » (Mbodj, 1991 : 236).

Il n'est donc pas de doute que le corps présidentiel est un élément pertinent et essentiel de la représentation politique, qui doit se présenter comme en santé dans la conscience collective et individuelle des représentés, autant que dans celles des autres représentants notamment. Frappé par une pathologie invalidante, il offre ou ouvre une ou plusieurs fenêtres d'opportunités aux acteurs du champ politique qui en sont intéressés. Il est en effet un élément décisif qui permet de conserver le pouvoir, et à travers lui de garantir symboliquement l'ordre politique et la nation. La représentation politique, au travers du corps présidentiel, reçoit en fin de compte des coups selon que le corps du président de la République est en santé ou non, c'est-à-dire en prise à une pathologie quelconque, voir invalidante, d'un point de vue physique, et aussi psychique⁹.

⁸ C'est ainsi que Georges Pompidou devait rester au pouvoir jusqu'à sa mort en 1974 alors qu'il était frappé par une grave maladie.

⁹ Cette dernière considération ou variable a assurément permis à Stanis Perez d'observer que les images du dictateur fou, paranoïaque ou cyclothymique, du monarque narcissique, apathique ou pervers, interrogent sur l'usage normatif de catégories médicales, morales et politiques qui sont étroitement associées, et au-delà de toute métaphore, dans le verdict ou le diagnostic historique. Cf : http://static.ow.ly/docs/programme-pouvoir-vf_2Dpb.pdf (consulté le 02 avril 2015).

Beaucoup plus lié au corps, la première cause d'ouverture de la vacance de présidence de la République – énoncée plus haut à savoir l'hypothèse de son décès – qui est évidemment inhérente au corps de ce dernier, marque la cessation définitive de la possibilité de représenter. Et tous les pays admettent l'idée de la vacance de Présidence de la République en cas de fin de vie du représentant suprême. Dans cette perspective généralisante, Évelyne Cohen et André Rauch écrivent au sujet de la même question qu'«au plus haut niveau de la société, en la personne du « Prince », qu'il soit souverain ou président, chef ou guide, la mort déclenche le deuil de tous les citoyens» (Cohen & Rauch, 2005).

2- Représenter par la mise en scène du corps présidentiel et en exergue de son abri officiel

Le processus de la représentation politique est tributaire de ce que l'entretien de l'ordre politique et de la mémoire collective s'effectuent sans négliger l'image et la mise en scène du corps présidentiel. Dans le même ordre d'idées, l'importance accordée au palais, en tant qu'abri officiel du corps présidentiel est révélateur de ce qu'il s'agit du corps du représentant politique suprême.

2-1- Entretien de la mémoire collective, mise en scène du corps présidentiel et construction de son image

Les images condensent d'autres figures qui servent de modèle au grand homme et contribuent à lui conférer sa grandeur (Bonhomme & Jaoul, 2010 : 16). Le corps est donc, en politique, également une image (Matonti, 2013 : 130). En effet :

« Le système symbolique associe le corps naturel de l'homme à deux corps métaphoriques, le social et le politico-rituel. Mais ce qui se donne à voir de manière plus générale, c'est le corps en tant que véritable et efficace opérateur social et politique ; ce qui le transforme notamment en partie constituante et significative du pouvoir » (Balandier, 1985 : 34).

Par son *hexis*¹⁰ et par les manières de le parer, le corps incarne le pouvoir et en porte les attributs¹¹ (...). Il symbolise la légitimité (Matonti, 2013 : 129). D'un point de vue plus général, l'on peut dire que :

« Jamais le corps humain n'a été apparemment autant *choyé* qu'aujourd'hui. Que ce soit dans la consommation, dans les loisirs, dans le spectacle, dans la publicité, le corps est devenu un objet de traitement, de manipulation et de mise en scène. C'est sur le corps que convergent de nombreux intérêts sociaux et économiques, de même que c'est sur le corps que s'amoncelle toute une série de pratiques et de discours » (Perrot, 2002).

Le pouvoir doit dès lors aussi être envisagé sous l'aspect de la mise en scène sociale, car la société n'est pas seulement vécue (relations) et exprimée

¹⁰ Parlant d'*hexis* corporelle, Pierre Bourdieu, 1980, p. 117, note qu'elle est une mythologie politique réalisée, incorporée, devenue disposition permanente, manière durable de se tenir, de parler, de marcher, et, par-là, de sentir et de penser.

¹¹ Les rapports possibles entre chants, chansons, corps présidentiel, pouvoir et/ou politique ont permis de féconder, d'articuler et d'enregistrer dans les bandes, en chœur et dans les mémoires, des chansons qui décrivent l'élégance présidentielle en ces termes : « Paul Biya, Paul Biya, notre Président, Père de la Nation, Paul Biya toujours chaud gars... »

(symbolisations, représentations explicitées et idéologies), elle est aussi exposée (Balandier, 1985 : 327¹², voir aussi Rivière, 2000 : 158-159). Telle est bien la preuve que “gouverner, c’est paraître” (Cotteret, 1991). Et ce qui paraît ou qui se doit de l’être pour gouverner, c’est le corps du gouvernant. C’est ainsi que pour Balandier (1985 : 33), par sa personne, le rituel et le politique ne font qu’un au service des forces de vie, donc d’ordre. Ce qui fait dire à Arnaud Mercier (2005 : 31) qu’à travers des cérémonies civiques, l’objectif est que se dégage de la foule assemblée un sentiment d’unité, de cohésion. Et tel est généralement bien le cas en l’occurrence lors de la fête de l’unité nationale au Cameroun évoquée plus haut, laquelle n’a surtout de sens que vécue et célébrée autour du président de la République, qui gouverne, pour ne point poser de question à la manière de Robert Dahl (1971).

La fête évoquée précédemment est donc censée entre autres susciter chez les nationaux, le sentiment d’appartenir tous à une seule et même nation. Et comme le note Pierre Ansart et Sonia Dayan-Herzbrun (1997 : 12), à la suite d’Anderson Hobsbawm (1992 : 96), à travers le sentiment national survit aussi un sentiment d’appartenance (...). De multiples éléments s’y entremêlent : les récits du passé, qui construisent à la fois des mythes, de la mémoire et de l’histoire, et qui sont menés, alternativement ou en même temps, sur le mode de la gloire et de la victimisation; c’est d’eux que provient « la conscience d’appartenir ou d’avoir appartenu à une entité politique durable ». Tout ceci permet de focaliser l’attention sur le fait que les rites spécifiques qui agrémentent ladite fête renvoient symboliquement à l’époque des créations, au temps des commencements où la société retrouve sa verdeur en jouant sa propre genèse (Voir Balandier, 1967 : 131). Et ceci montre bien que les cérémonies ritualisées visent à susciter une exaltation collective, à faire monter l’intensité émotionnelle de la foule soumise aux mises en scène du pouvoir. Car la force du rite dépend étroitement de l’émotion qu’il soulève (Mercier, 2005 : 35).

L’on est donc bien conscient ici que “dans le monde moderne, le politique est omniprésent : mieux même, il se donne en spectacle” (Abélès, 1990 : 63). Car de toute évidence, certains événements sociaux incorporent de la théâtralité, de la dramatisation ou du suspens, parfois à travers une sorte de « mise en scène du suspens, parfois du fait d’enchaînements de circonstances particulières. Ils imposent alors leur propre scénario, en quelque sorte à l’observateur (De Sardan, 2008 : 150). Ainsi, la dramatisation qui plante le décor de l’activité présidentielle provoque parfois l’éveil du patriotisme et du nationalisme chez les populations, à partir notamment des usages que l’on fait de son corps, ou au travers de ce que ce dernier donne à observer. De toute façon, comme l’indique en effet Marc Abélès (1990 : 117 et 8), l’activité politique est toujours une activité symbolique (...). Et en nous intéressant aux mises en scènes de la représentation politique, c’est nos conceptions mêmes du pouvoir et de la souveraineté, des rapports entre gouvernants et gouvernés que nous interrogeons.

Cette mise en scène du politique produit donc un moment d’enchantement extériorisé par des actes d’applaudissement et d’émerveillement des populations s’étant par elles-mêmes mobilisées en cas de déplacement du président de la République, ou que l’on mobilise à coup de motivations quelconques pour la circonstance. Et Patrick Charaudeau (2005 : 58) de dire que : « tout ce qui construit son image de leader charismatique et lui donne de la crédibilité renforce sa légitimité », laquelle est utile pour conforter l’activité de représentation politique. Ce d’autant plus qu’un prince doit, comme le rappelle Gaille-Nikodimov, à la suite de

¹² In Madeleine Grawitz et Jean Leca, *op. cit.*

Machiavel (2000 : 12), avant tout se préoccuper de n'être pas haï du peuple. Même s'il est bon de préciser que les applaudissements évoqués tantôt n'obéissent pas aux mêmes motivations, une remarque qui vaut aussi pour tous les autres rites populaires (Schemeil, 2010 : 108, voir aussi Aïvo, 2007 : 24, Riutort, 2009 : 563¹³) notamment.

On peut en effet applaudir par conviction, par enthousiasme ou tout simplement pour la chance que l'on a eue d'être là au moment où il se passait quelque chose d'extraordinaire que l'on pourra ensuite raconter fièrement (« j'y étais ! »). Mais on peut aussi applaudir par conformisme, par cynisme, par crainte d'être dénoncé comme opposant par une foule dévouée aux gouvernants ou par leurs agents secrets infiltrés dans la foule. Dès lors, les rites, quels qu'ils soient, engagent imparfaitement et inégalement ceux qui y participent. Chacun se dédouble, se voyant prendre part au rite et gardant en même temps une certaine lucidité sur la valeur de celui-ci. La ritualisation ne fait donc pas plus de miracles que la légitimation'' (Schemeil, 2010 : 108). Pour le président de la République, qu'il l'ait voulu ou non en ces moments, c'est le lieu de construction médiatique de sa côte de popularité pour des fins de légitimation, de régulation des divergences ou d'indication aux citoyens du cœur du pouvoir et/ou du politique. Car comme l'ajoute Marc Abélès (1990 : 117), toute société comporte une mise en scène du politique. Ainsi, à la suite de Susan Bordo, Marzano Michela (2002) note qu'afin d'obtenir succès et pouvoir, c'est le corps qu'il faut redresser, changer et perfectionner. Et cela est vrai pour tous et toutes, selon des modalités et des formules générales de domination qui ne sont pas différentes de la domesticité.

Dans l'espace public ou privé, le corps présidentiel représente donc. Et est en représentation dans la conscience des citoyens. C'est ainsi qu'il peut être observé que le monde des appareils administratifs et politiques en est le premier consommateur. Il est dès lors assez courant de remarquer que sont accrochés aux murs des services publics, ou des domiciles des citoyens, les portraits du Président en exercice¹⁴, avant que leurs déclassements ne suivent le mouvement du temps de la transition au sommet du pouvoir¹⁵. Avec les processus d'autonomisation et de professionnalisation politiques, le corps peut sembler moins directement sollicité. Même s'il demeure, dans les Etats démocratiques, des photos officielles des chefs d'Etat ou de gouvernement, parfois des timbres à leur effigie de leur vivant, il y a loin des portraits en majesté des souverains aux photos, mêmes les plus officielles (Matonti, 2013 : 138).

En règle générale, « les représentants sont devenus le corps visible, faillible et mortel du corps invisible et perpétuel de la nation » (Coulomb-Gully, 2009 : 25). Par ailleurs, et dans le même ordre d'idées, l'espace médiatique, en tant qu'espace de communication et qui influence les représentations, modèle les perceptions et oriente les acteurs et autres agents de l'espace public. Il n'est pas sans intérêt au point où Roger-Gérard Schwarzenberg, comme l'écrit Christian Delporte (2001 : 113),

¹³ Cf. Philippe, Riutort, « Mises en scène du pouvoir politique », in Antoine, Cohen et *al.*, 2009, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte.

¹⁴ A titre d'illustration dans le contexte français, on lira Delporte Christian, « Incarner la République » Les affiches présidentielles de François Mitterrand, Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac (1974-1995), *Sociétés & Représentations*, 2001/2 n° 12, pp. 71-88.

¹⁵ Michela Marzano écrit d'ailleurs dans le même ordre d'idées qu'en Egypte, chaque image du corps, émanant du désir d'une société de l'ériger en norme, fut désirable à son époque et répudiée à la suite de la transition vers un autre paradigme.

dénonçait déjà en 1977, dans un livre remarqué, les dangers que fait courir à la démocratie la stérilisation¹⁶ de l'homme politique en ces termes :

« Aujourd'hui, le public est assommé et drogué par l'industrie du spectacle politique. Autour de lui, l'État spectacle déroule ses fastes tapageurs : portraits géants des affiches, gros plans de télévision, mirages de la publicité. Tout un monde d'illusions, d'hallucinations et de rêves supplante la réalité. Jusqu'à quand¹⁷ ? » L'abus et la fascination des images déboucheraient sur une démocratie factice où l'homme politique incarnerait un personnage plutôt qu'un projet, où le citoyen serait réduit à l'état de spectateur d'un pouvoir en représentation permanente ».

Il convient de reconnaître tout de même que le spectateur participe, quoiqu'en grande partie de façon passive. Néanmoins, l'image de marque de l'homme politique consacré dans le cas d'espèce en contexte camerounais est assimilé à un objet de culte – républicain – dans "Présidence actu", une émission de la télévision gouvernementale. Celle-ci ne reste pas indifférente à l'activité présidentielle, d'un point de vue éminemment sémiologique¹⁸ et fonctionnelle. Et il convient de dire avec Marlène Coulomb-Gully (2007 : 26) que le corps dont il est question ici n'est pas "seulement"¹⁹ le corps « réel » de la perception – même s'il ne saurait en être dissocié –, mais le corps construit par le dispositif médiatique et tel qu'il se donne à percevoir à la majorité des citoyens dans leur posture quotidienne de réception des médias.

2-2- Corps et palais présidentiel : ce que le "Palais de l'Unité" veut dire au Cameroun en tant que société plurielle²⁰ et plurale²¹

Le monde social (l'ordre des hommes) et le monde naturel (l'ordre des choses) se trouvent associés dans une même visée, à la fois symbolique et politique. Le souverain est le lieu de cette relation, le centre de convergence des deux systèmes de

¹⁶ On lira dans ce sens, à titre d'exemple, dans le contexte japonais : Seizelet, Éric, « Koizumi Jun'ichirô, superstar de la vie politique japonaise », *Le Temps des médias*, 2008/1 n° 10, pp. 115-128.

¹⁷ *L'État spectacle. Essai sur et contre le Star System en politique*, Paris, Flammarion, 1977, p. 313.

¹⁸ A l'observation et à la lecture de la presse camerounaise, surtout à capitaux privés, l'on constate une exploitation de l'image présidentielle dans le sens qui n'est pas toujours celle qui convient à la presse gouvernementale, notamment *Cameroon Tribune* (cas en l'occurrence du *Journal satirique Le Popoli* qui est spécialisé dans la caricature du Président Paul Biya). Preuve tout au moins que le champ médiatique camerounais s'est bien ouvert, quoique régulé, dès 1990 avec la consécration des libertés d'informer et de communiquer. Sur le regard quasi sibyllin de l'image présidentielle que construit de temps en temps une certaine presse privée - parmi bien d'autres manœuvres d'entrepreneurs politico-médiatiques que le ministre de la communication Issa Tchiroma déconstruit généralement presque au coup par coup, autant que faire se peut - l'on consultera aussi la page 4 de la thèse Ph. D. de François Marc Modzom soutenue le 22 mai 2015 à l'Université de Yaoundé I, intitulée : *Les silences présidentiels. Analyse des dispositifs et du traitement médiatique de la communication politique de Paul Biya : Président du Cameroun*.

¹⁹ C'est nous qui ajoutons.

²⁰ Nous envisageons la société plurielle comme naturellement composite, c'est-à-dire ethniquement plurielle au point où saute aux yeux sa figure cosmopolite et multiculturelle. Dans cet ordre d'idées, le Cameroun se présente comme étant constitué de plus de 230 groupes ethniques.

²¹ Arend Lijphart, 1984, pp. 22-23 note que les sociétés plurielles sont profondément divisées suivant des clivages religieux, idéologique, linguistique, culturel, ethnique ou racial, et virtuellement constituées en sous-sociétés séparées ayant chacune son parti politique, son groupe d'intérêt et son moyen de communication ; et ici, la flexibilité nécessaire à la démocratie majoritaire est absente.

forces, le point où se conjuguent les effets de la puissance (Balandier, 1985 : 33). Ainsi :

« Le corps idéal est une instance symbolique enveloppante, qui insère tous les individus d'une société ou d'un groupe dans des réseaux de significations, de pratiques et de croyances ; c'est à la fois une instance d'identification et de reconnaissance qui permet les regroupements, et une instance de classement et de distinction » (Voir Le Breton & Brohm, cité par Marzano, 2002).

Comment dès lors résoudre l'équation de la construction cognitive, et donc civique du sens national dans un pays considéré comme constituant l'Afrique en miniature²², sans recourir notamment aux symboles, seules les plus aptes à fédérer les éléments constitutifs de la société plurielle et plurale camerounaise ? A ce propos, Marlène Coulomb-Gully invite à noter que le président de la République est l'opérateur qui permet le passage du pluriel au singulier, de la diversité à l'unicité par la production d'une identité collective²³. Tixier (cité par Aïvo, 2007 : 46) relève d'ailleurs qu'il est "catalyseur" et le "créateur de la nation". La métaphore du corps est l'un des éléments indispensables pour son fonctionnement, et n'est pas oublié par Théodore Holo²⁴ qui rappelle qu'en Afrique noire francophone - dans lequel se trouve notamment le Cameroun - le chef de l'Etat est toujours qualifié de "cœur du système". Et il faut envisager le Palais qui l'abrite, en relation avec le territoire national, comme un "cœur politique" pour le "corps national et territorial camerounais" au sens matériel, fonctionnel et éminemment symbolique du terme. Ceci nécessite, pour être appréhendé de façon plus intelligible, un nécessaire :

« Travail incessant de la culture sur la nature, action continue du corps idéal sur le corps réel, conformation canonique poussant aux déformations les plus violentes (...) : il s'agit toujours d'arracher à l'humaine apparence sa trop humaine apparence, de la socialiser en la dénaturant, de la sublimer (...) afin d'en détourner le seul destin biologique, d'en faire aussi un instrument symbolique » (Marzano, 2002).

Le corps est donc, en politique, également (...) une fiction : c'est en termes de corps qu'est fréquemment figurée la souveraineté ou, réciproquement, qu'est dite l'unité des citoyens (Matonti, 2013 : 130). Sur le plan constitutionnel, l'article 5 alinéa 1 de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 consacré au pouvoir exécutif, dispose que le président de la République est le chef de l'Etat. Et à l'alinéa 2, il ressort qu'élus de la nation tout entière, ils incarnent l'unité nationale.

D'un point de vue symbolique, le Cameroun l'a cristallisé sur le plan institutionnel et matériel. L'enjeu a été en effet de savoir comment mieux y parvenir sans que cette arithmétique politique ne soit portée par un, pour tous, sinon par une

²² Sur le Cameroun en tant qu'Afrique en miniature, lire entre autres : Fonlon cité par Nsamenang in Paul, Nchoji, Nkwi & Francis, B., Nyamnjoh, 1997, p. 79, Zognong, 2002, p. 5 ; Tatah, H., in Paul, Nchoji, Nkwi & Francis, B., Nyamnjoh, 1997, p. 102 ; Henry, A., 2001, p. 3 ; Mfoulou, 2006, p. 109.

²³ Marlène Coulomb-Gully ajoute d'ailleurs, pour ce qui est du contexte français, que le président du Conseil constitutionnel, Jean-Louis Debré, ne dit rien d'autre quand, intronisant le nouveau président de la République Nicolas Sarkozy lors de la cérémonie d'investiture du 11 mai 2007, il s'adresse à lui en ces termes : « Vous incarnez la France, vous symbolisez la République, vous représentez tous les Français ».

²⁴ Théodore Holo, in Joël Frédéric Aïvo, 2007, *Le président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan.

institution chargée de l'abriter ? Pour résoudre cette équation, il a dénommé son palais présidentiel, le "Palais de l'Unité". Et, abriter le corps du représentant suprême est le premier rôle que joue le Palais présidentiel, auquel s'ajoute sa dimension non seulement fédératrice, mais aussi fonctionnelle au sens du travail présidentiel qui y est fait.

Par ailleurs, étant donné que la fonction présidentielle est une entreprise d'intérêt général au plus haut niveau, celui à qui il est réservé la tâche de l'accomplir bénéficie donc d'une attention toute particulière, tant pour ce qui est de sa sécurité, tel qu'envisagé plus haut, qu'en ce qui concerne l'occupation, le temps de sa mandature, d'un abri qui se veut particulier, le Palais présidentiel. Cette habitation, qui n'est pas une demeure au sens du rapport au temps et donc à la propriété privée, est le lieu de succession de différents Présidents. Il s'agit à la fois de la résidence officielle de celui qui tient les commandes de la Nation, et du lieu où se pilote, pour le grand nombre et à leur place, les politiques publiques au niveau le plus élevé.

La dynamique qui consiste au maintien du corps présidentiel au Palais, qui résonne ici en termes de maintien au pouvoir - de façon légale et légitime - est au cœur de l'intégration de l'ordre politique et de la Nation. Si l'on convient de ce que le Palais présidentiel est le lieu officiel qui abrite le corps présidentiel, animé, alors il devient possible d'énoncer sereinement qu'il figure le pouvoir²⁵, en même temps qu'il incarne la Nation²⁶. C'est ainsi que le Palais présidentiel, que l'on désigne au Cameroun sous les termes "Palais de l'Unité" tel qu'évoqué tantôt est le lieu où est censé être fédérées toutes les sensibilités qui constituent l'idée ou la réalité d'une Nation camerounaise en son processus, à la fois de construction permanente et de cristallisation dans les esprits. A ce titre, Philippe Braud (1985 : 363)²⁷ note ce qui suit : « Que le pouvoir soit légal ou illégal, légitime ou illégitime, rationnel ou irrationnel, c'est toujours par référence à un environnement structure/structurant qu'il trouve sens et existence ». Cette structure est bien dans la capitale politique, où se trouve un palais dans lequel réside le président de la République, lieu central de la Nation, ou lieu de la nation censée être assemblée, ne fût-ce que d'un point de vue éminemment symbolique. Dans cet ordre d'idée, Georges Balandier (1967) ajoute que l'Etat, ici l'institution présidentielle, devient le principal mécanisme d'intégration sociale, le principe unificateur''.

Le corps présidentiel est donc un marqueur ou un indicateur physique, mais aussi proprement symbolique de la construction de l'unité et de l'intégration nationale au sens d'une construction discursive et pratique marquées du sceau du sens civique et républicain.

En guise de conclusion

Les représentations descriptives et substantielles au sens classique du terme ne résument pas la notion et la réalité de représentation politique. Ce travail rend donc compte de ce qu'au travers du corps présidentiel, d'un point de vue proprement physique, se joue la représentation politique au-delà du sens qui est généralement

²⁵ Le palais est le lieu incarné de la nation au regard des attentions diverses qu'il suscite. Le palais de l'Élysée à Paris par exemple est le cœur du pouvoir. Le Président y vit officiellement. C'est là qu'il travaille. Voir <http://slideplayer.fr/slide/1171334/> (consulté le 24 mai 2015).

²⁶ On peut lire dans cet ordre d'idées, la question de l'incarnation de l'unité de la nation par le chef de l'Etat énoncée par Michel Hastings, 1996, dans *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, p. 85.

²⁷ In Madeleine Grawitz et Jean Leca, 1985.

attribué spontanément à cette notion. Et donc au-delà non seulement de la défense des intérêts des représentés, qui se consolide en politiques publiques et également de la représentativité des multiples catégories qui forment le corps social ou la société politique. Le présent travail soutient que la représentation politique, qui est le processus par lequel des gouvernants se considéreront comme légitimés à parler au nom d'un ensemble plus large, et autorisés à décider en son nom (Hermet ; Badie, Birnbaum & Braud, 2001 : 276), est aussi tout autre chose, même si parler et décider sollicitent indubitablement aussi l'investissement du corps physique du représentant le plus haut placé dans la hiérarchie politique. L'admission de ce postulat rend possible la reconnaissance aisée du caractère polysémique de la représentation tel que le remarquent Pierre Bourdieu (2001 : 259) ou François d'Arcy et Guy Saerz (voir Ragaru, 1998 : 6). En prenant pour point focal d'analyse le corps présidentiel, il ressort qu'il est le lieu symbolique suprême d'intégration ou de la garantie de l'ordre politique et de la nation, en même temps que l'inverse de cette hypothèse peut tout aussi se vérifier, notamment en cas de crise l'affectant de façon décisive. Ainsi, "quand le corps présidentiel représente" en tant qu'hypothèse s'est lue ici en guise d'analyse de la garantie symbolique de l'ordre politique et de la nation au travers du corps présidentiel. C'est une lecture du politique vérifiable, autant au Cameroun que dans d'autres entités politiques souveraines du monde, chacune avec ses spécificités, qui pourraient le distinguer des autres, au-delà des points communs, au sens de l'universalisme, envisagé sous le prisme du politique.

Références bibliographiques

- ABÉLÈS, MARC, 1990**, *Anthropologie de l'Etat*, Paris, Armand Colin.
- ADLER, ALFRED, 1982**, *La mort est le masque du roi. La royauté sacrée des Moundang du Tchad*, Paris, Payot.
- AÏVO, FREDERIC, JOËL, 2007**, *Le président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan.
- ANSART, SONIA, PIERRE ; DAYAN-HERZBRUN, 1997**, « Le sentiment national » *Revue Tumultes* n°9, pp. 7-21.
- BALANDIER, GEORGES, 1985**, *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayart.
- BALANDIER, GEORGES, 1967**, *Anthropologie politique*, Paris, PUF.
- BANDOLO, HENRI, 1986**, *La flamme et la fumée*, Yaoundé, SOPECAM.
- BELOMO, ESSONO, PELAGIE, CHANTAL, 2009**, « Crise sociopolitique de février 2008 et nouvelle gouvernamentalité au Cameroun », (Congrès AFSP. Section thématique 37), pp. 1-13.
- BELOMO, ESSONO, PELAGIE, CHANTAL, 2007**, *L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun*, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Thèse pour le doctorat en science politique.
- BERGER, PETER ; LUCKMANN, THOMAS, 1986**, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens.
- BLONDIAUX, LOÏC, 1989** « Kantorowicz (Ernst), *Les Deux Corps du roi* », Paris, Gallimard, in *Politix*, Vol. 2, n° 6, pp. 84-87.
- BOLTANSKI, LUC, 1971**, « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* n°1, pp. 205-233.
- BONHOMME, JULIEN ; JAOUÏ, NICOLAS, 2010**, « Grands Hommes vus d'en

- bas », *Gradhiva* 11, pp. 4-29.
- BOURDIEU, PIERRE, 1980**, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- CHARAUDEAU, PATRICK, 2005**, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- COHEN, ANTOINE ; LACROIX, BERNARD ; RIUTORT, PHILIPPE, 2009**, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte.
- COHEN, ÉVELYNE ; RAUCH, ANDRE, 2005**, « Le corps souverain sous la cinquième République. Les funérailles télévisées du général de Gaulle et de François Mitterrand », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n° 88, pp. 77-93.
- COTTERET, JEAN-MARIE, 1991**, *Gouverner c'est paraître*, Paris, Quadrige/Puf.
- COULOMB-GULLY, MARLENE, 2009**, « Le corps présidentiel. Représentation politique et incarnation dans la campagne présidentielle française de 2007 », *Mots. Les langages du politique* n° 89, pp. 25-38.
- DAHL, ROBERT, 1971**, *Qui gouverne ?* Paris, Armand Colin.
- DELPORTE, CHRISTIAN, 2001**, « Image, politique et communication sous la Cinquième République », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 72, pp. 109-123.
- DELPORTE, CHRISTIAN, 2001**, « ‘‘Incarnar la République’’ ». Les affiches présidentielles de François Mitterrand, Valéry Giscard d’Estaing et Jacques Chirac (1974-1995), *Sociétés & Représentations* n° 12, pp. 71-88.
- DE SARDAN, OLIVIER, 2008**, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l’interprétation socio-anthropologique*, (Anthropologie prospective n° 8), Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant
- GRAWITZ, MADELEINE ; LECA, JEAN, (dir.), 1985**, *Traité de science politique*. Tome 1- (*La science politique, science sociale. L’ordre politique*), Paris, PUF.
- HASTINGS, MICHEL, 1996**, *Aborder la science politique*, Paris, Seuil.
- HERMET, GUY ; BADIE, BERTRAND ; BIRNBAUM, PIERRE ; BRAUD, PHILIPPE, 2001**, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.
- KANTOROWICZ, ERNST, 1989**, *Les deux corps du Roi. Essai sur la théologie politique au moyen âge*, Paris, Gallimard.
- LIJPHART, AREND, 1984**, *Democracies*, New Haven, Yale University Press.
- MACHIAVEL, NICOLAS, 2000**, *Le prince*, Paris, Librairie Générale Française.
- MAPPA, SOPHIA, 1998**, *Pouvoirs traditionnels et pouvoirs d’Etat en Afrique. L’illusion Universaliste*, Paris, Karthala.
- MARQUIS, PETER, 2014**, « Les présidents américains et le sport : pouvoirs de l’exercice et exercice du pouvoir, de Theodore Roosevelt à Barack Obama », *Histoire@Politique* n° 23, pp. 10-31.
- MARZANO, MICHELA, 2002**, « Percevoir le corps sans états d’âme : corps divinisé et corps néantisé », in *Penser le corps*, pp. 13-46.
- MATONTI, FREDERIQUE, 2013**, « Corps », in Catherine Achin et Laure Bereni, *Dictionnaire. Genre et science politique*. Presses de Sciences Po « Références », pp. 129-141.
- EL HADJ, MBODJ, 1991**, *La succession du chef d’Etat en droit constitutionnel africain (analyse juridique et impact politique)*. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Thèse pour le doctorat d’Etat en droit.
- MERCIER, ARNAUD, 2005**, « Efficacité du performatif dans les rituels politiques », *Hermès* Vol 3 n° 43, pp. 31-37.

- NCHOJI, NKWI, P. ; NYAMNJOH, FRANCIS, B., 1997**, *Regional Balance and National Integration in Cameroon. Lessons Learned and Uncertain Future. Equilibre régional et intégration nationale au Cameroun. Lessons du passé et perspectives d'avenir*, Yaoundé/Leiden, ASC/ICASSRT.
- NFOULOU, JEAN, 2006**, « Equilibre régional et désunion nationale au Cameroun : leçons du passé et perspectives d'avenir », in Simo David (dir.), *Constructions identitaires en Afrique : enjeux, stratégies et conséquences*, Yaoundé, Ed. Clé, pp. 109-140.
- NGOA, H., 1973**, « Tentative de reconstitution de l'histoire récente des Ewondo », in Tardits, C., *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Paris, Colloque international du CNRS, 24-28 septembre 1973 pp. 547-561.
- PIGEAUD, FANNY, 2011**, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala.
- REVUE AFRICAINE D'ETUDES POLITIQUES ET STRATEGIQUES** n° 3, 2003, Université de Yaoundé II.
- RIVIERE, CLAUDE, 2000**, *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin.
- SCHEMEIL, YVES, 2010**, *Introduction à la science politique : Objets, méthodes, résultats*, Paris, Presses de Sciences po et Dalloz.
- SEMELIN, PATRICK, 2005**, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Le Seuil.
- WARNIER, JEAN-PIERRE, 2009**, *Régner au Cameroun. Le roi-pot*, Paris, Karthala.
- ZOGNONG, DIEUDONNE, 2002**, « La question bamiléké pendant l'ouverture démocratique au Cameroun : retour d'un débat occulté », UNESCO, Document de travail MOST n° 61, pp. 1-17.